



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 37 COM

WHC-13/37.COM/INF.5D

Paris, 17 mai 2013

Original : anglais / français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-septième session

Phnom Penh, Cambodge  
16 – 27 juin 2013

**Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives**

**5D : Stratégie révisée pour l'initiative PACTe**

**INF. 5D : Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail ouvert sur la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la Stratégie globale et de l'initiative PACTe**

## RÉSUMÉ

Dans le cadre du rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la Stratégie globale et de l'Initiative de partenariats pour la conservation (PACTe), le Comité du patrimoine mondial lors de sa 36e session a pris note du plan de mise en œuvre concernant la Stratégie globale préparé lors de la première réunion du Groupe de travail ouvert établi par la 18e session de l'Assemblée générale.

Par sa Décision **36 COM 9A.6**, le Comité a également pris note qu'une seconde réunion, ayant comme focus l'Initiative PACTe, était planifiée pour avoir lieu avant la 37e session du Comité du patrimoine mondial.

La seconde réunion du Groupe de travail ouvert a eu lieu le 1er février 2013 et le groupe a adopté un plan de mise en œuvre pour les recommandations de l'Auditeur externe sur l'Initiative PACTe. Le rapport du Rapporteur du groupe de travail est inclus dans ce document.

Tous les documents du groupe de travail ouvert sont disponibles sur le site internet du Centre du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/groupe-de-travail-18-GA-8>.

## I. ANTÉCÉDENTS

1. L'Assemblée générale, à sa 17e session, a demandé au Centre du patrimoine mondial de présenter à sa 18e session en 2011, « un bilan des travaux entrepris par rapport à la réflexion sur l'avenir de la *Convention*, y compris une évaluation indépendante par le Commissaire aux comptes de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Stratégie globale depuis ses débuts en 1994 jusqu'en 2011, et de l'Initiative de partenariats pour la conservation (PACTE), sur la base des indicateurs et des approches qui seront développés lors des 34e et 35e sessions du Comité du patrimoine mondial ».
2. La 18e session de l'Assemblée générale (UNESCO, 2011) a approuvé les recommandations de l'Auditeur externe sur la mise en œuvre de la Stratégie globale et sur l'Initiative de partenariats pour la conservation (PACTe). Elle a décidé (Résolution **18 GA 8**) de créer un groupe de travail ouvert pour examiner le rapport de l'Auditeur externe afin de produire un plan de mise en œuvre pour les recommandations et de présenter un rapport final lors de la 19e session de l'Assemblée générale.
3. L'Assemblée générale a également recommandé que ce groupe de travail ouvert se réunisse « avant la 36e session du Comité du patrimoine mondial, afin de lui soumettre un rapport sur les travaux entrepris ».
4. Le Groupe de travail ouvert, qui s'est réuni les 15 et 16 mai 2012 à l'UNESCO, a débattu du plan de mise en œuvre pour les recommandations de l'Auditeur externe sur la Stratégie globale et a décidé de se réunir à nouveau avant la 37e session du Comité du patrimoine mondial pour discuter des recommandations sur l'Initiative PACTe.
5. La seconde réunion du groupe de travail ouvert a eu lieu le 1er février 2013. Présidé par M. David D. Hamadzipiri (Zimbabwe) avec Mme Kristien Dubois (Belgique) en tant que Rapporteur, le groupe de travail a adopté un plan de mise en œuvre pour les recommandations de l'Auditeur externe sur l'Initiative PACTe.
6. Le plan de mise en œuvre indique les modalités et les délais de mise en œuvre de chaque recommandation, précise s'il existe des implications financières et attribue la responsabilité pour la mise en œuvre des recommandations. Le Plan indique les neuf recommandations par ordre de priorité (de la priorité la plus haute à une priorité moyenne).

## II. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL OUVERT

7. Le groupe de travail a salué le travail de l'Auditeur externe sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'Initiative de partenariats pour la conservation (PACTe). Il a été souligné que les recommandations formulées sont principalement d'une nature administrative et qu'elles ne reflètent pas quelques-unes des autres constatations les plus importantes du rapport complet de l'Auditeur externe. Puisqu'il n'a pas été trouvé opportun de créer de nouvelles recommandations, le groupe de travail a décidé que ces constatations seraient intégrées au plan d'action dans la mesure du possible. D'autres recommandations importantes seront intégrées à ce rapport

narratif, qui présente le plan d'action. Par conséquent, les recommandations du groupe de travail qui seront proposées dans ce rapport narratif doivent être considérées comme une partie inhérente du plan d'action, afin qu'elles soient prises en compte dans la mise en œuvre du plan d'action ainsi que dans la nouvelle proposition de la stratégie PACTe.

8. Le groupe de travail a identifié 6 principaux domaines d'amélioration pour l'Initiative PACTe :

- a) Le groupe de travail a clairement indiqué que la **Conservation des sites du patrimoine mondial** doit être au cœur des objectifs des partenariats avec le secteur privé. PACTe a été établi dans cet objectif, mais l'Auditeur externe a remarqué qu'entre 2005 et 2010, les revenus générés par les partenariats PACTe n'ont servi que dans une mesure limitée à la conservation du patrimoine mondial. Ils ont été principalement utilisés pour couvrir les coûts de fonctionnement du Centre du patrimoine mondial, et leur contribution à la conservation du patrimoine mondial a donc été essentiellement indirecte. Par conséquent, le groupe de travail a insisté pour que les fonds reçus par PACTe soient versés, autant que possible, au Fonds du patrimoine mondial et servent plus directement à la conservation des sites du patrimoine mondial. Il a été suggéré que ceci pourrait être effectué en liant les donations directement à la conservation de sites spécifiques, et en particulier à des sites inscrits sur la liste des sites en péril. Ceci permettrait à ces sites d'être ôtés plus rapidement de cette liste. Une autre recommandation du groupe de travail au Centre du patrimoine mondial était de limiter l'utilisation des fonds-en-dépôt pour PACTe et de promouvoir l'allocation des donations au Fonds du patrimoine mondial afin que le Comité du patrimoine mondial puisse indiquer les priorités de conservation auxquelles les fonds devraient être alloués. Ainsi, PACTe servirait plus solidement l'objectif principal de la *Convention du patrimoine mondial*, qui est la conservation des sites du patrimoine mondial.
- b) Le groupe de travail a longuement débattu de l'utilisation de l'**emblème du patrimoine mondial**. Deux problèmes principaux ont été identifiés : limiter l'utilisation commerciale de l'emblème et s'assurer d'un partenariat équilibré avec des bénéficiaires égaux pour toutes les parties. L'Auditeur externe a indiqué que la visibilité de la *Convention du patrimoine mondial* et du patrimoine mondial lui-même peut être améliorée par des partenariats. Toutefois, il a noté que dans plusieurs cas, c'est plutôt le partenaire qui tire des avantages de l'utilisation de l'emblème de la *Convention* ou du logo de l'UNESCO. Le groupe de travail a également indiqué que, le Programme du patrimoine mondial étant probablement le programme le plus prestigieux de l'UNESCO et un partenaire désirable, la recherche d'une visibilité accrue ne devrait pas être un objectif en elle-même, mais que le Programme devrait valoriser suffisamment l'utilisation de son emblème, ce qui peut être évalué par le retour reçu de la part d'un partenariat pour la conservation du patrimoine mondial. À la lumière de ces constatations, le groupe de travail a formulé une recommandation dans le plan d'action, par laquelle le Centre du patrimoine mondial se voit demandé de consulter le Comité à l'avance, lorsque les délais le permettent, sur l'usage de l'emblème pour une utilisation commerciale, puisque conformément aux *Orientations*, l'utilisation commerciale de l'emblème est supposée être exceptionnelle. Si cela est

impossible, l'exceptionnalité de l'utilisation de l'emblème pour un objectif commercial doit être justifiée ultérieurement. Le groupe de travail a également demandé au Centre de toujours consulter le Comité à l'avance en cas de renouvellement d'un partenariat de ce type, puisque ceci peut être planifié en amont. En ce qui concerne l'utilisation de l'emblème, le groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial de préserver la valeur de l'emblème du patrimoine mondial, conformément aux *Orientations*, et d'inclure dans les accords de partenariat une provision sur l'utilisation de l'emblème dans les produits de communication des partenaires, et de contrôler une telle utilisation.

- c) Au cours des discussions, le groupe de travail a souligné l'importance de disposer de la bonne **expertise** pour entrer dans un partenariat avec **le secteur privé**. La spécificité de cette activité requiert que le Centre et l'UNESCO doivent s'attacher l'avis d'experts professionnels, internes ou externes, lorsqu'ils établissent et négocient des accords de partenariats avec le secteur privé. Le groupe de travail a noté que cette question a été soulevée plusieurs fois durant le Conseil exécutif, ce qui indique que les États membres ressentent le besoin de renforcer cette expertise au sein de l'Organisation. Cette recommandation s'adresse donc à l'Organisation entière.
- d) Le groupe de travail a souligné plusieurs principes concernant le **renforcement de la gestion des partenariats** ainsi que l'inclusion d'éléments importants dans le cadre des partenariats afin de permettre un suivi et une évaluation renforcés des partenariats. L'Auditeur externe a formulé plusieurs recommandations à cet égard puisqu'il a observé un suivi faible des partenariats PACTe. Le groupe de travail a pris note du travail déjà accompli par le Centre du patrimoine mondial pour mettre en œuvre les recommandations de l'Auditeur, et a encouragé l'établissement de partenariats à long terme afin de diminuer la charge administrative pesant sur le Centre du patrimoine mondial.
- e) Le groupe de travail a salué le Centre du patrimoine mondial pour le modèle actuel de **rapport** pour le Comité. Il a été noté que la gestion renforcée des partenariats, ainsi que la traçabilité des fonds, devraient permettre au Centre du patrimoine mondial d'améliorer les informations analytiques données au Comité, en particulier sur les partenariats envisagés et renouvelés, y compris les avantages de ces partenariats pour la conservation du patrimoine mondial. Le groupe de travail a indiqué que les fonds reçus des partenariats PACTe qui sont versés au Fonds du patrimoine mondial devraient être indiqués plus clairement dans le budget afin de pouvoir être alloués aux priorités de conservation. De façon plus générale, le groupe de travail a recommandé au Centre d'indiquer plus clairement dans le budget les fonds reçus de tous les partenariats et leur utilisation.
- f) Concernant la nouvelle stratégie PACTe, le groupe de travail a souligné l'importance de formuler une **vision à long terme** pour entrer dans des partenariats publics-privés et l'utilisation de l'emblème, ainsi que de prévoir un délai pour la mise en œuvre de la Stratégie. La raison en jeu lorsque le Programme du patrimoine mondial s'engage dans un partenariat privé doit être fondée sur une vision stratégique solide.

9. Dans ses remarques de conclusion, le groupe de travail a indiqué l'importance d'avoir un cadre fort pour les partenariats privés, au sein duquel le Centre a la flexibilité d'opérer. Il demeure toutefois important que les États parties décident des priorités et que les partenariats conclus sous PACTe suivent ces mêmes priorités. Le groupe de travail a fait porter l'attention sur le paragraphe 79 du rapport complet (WHC-11/35.COM/INF.9A), dans lequel l'Auditeur externe souligne **un triple risque** comme le principal problème de l'évaluation : un risque de détérioration du partenariat de conservation du patrimoine mondial, un risque de banalisation de l'emblème de la Convention et du logo de l'UNESCO, et un risque de perte du sens lorsque la recherche de la visibilité devient plus importante que la conservation du patrimoine mondial.
10. Le Plan de mise en œuvre est présenté ci-dessous sous forme de tableau. Tous les documents du groupe de travail ouvert, y compris les lettres envoyées à tous les États parties et les informations générales, sont disponibles sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/groupe-de-travail-18-GA-8>.

## PLAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU GROUPE DE TRAVAIL OUVERT DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE CONCERNANT L'INITIATIVE PACTE

Légende:

PHP = Plus Haute Priorité

HP = Haute Priorité

MP = Moyenne Priorité

BSP/CFS = Bureau de la planification stratégique/Coopération avec le secteur privé

WHC/CEP/PACTe = Centre du patrimoine mondial/Unité Communication, éducation et partenariats/Partenariats pour la conservation

WHC/AO = Centre du patrimoine mondial/Unité administrative

BFM = Bureau de la gestion financière

ERI = Secteur des relations extérieures et de l'Information du public

LA = Affaires juridiques

No. par ordre de priorité	Recommandation (basée sur le document de travail WHC-11/18.GA/8)	Recommandations du Groupe de travail ouvert	Calendrier (COM = Comité; GA= Assemblée générale)	Implications financières	Distribution des responsabilités
1 PHP	<p><i>Recommandation n° 4 du Doc 11/18.GA/8</i></p> <p>Préciser dans les accords de partenariat les obligations du partenaire en matière de compte rendu d'activité et d'utilisation de l'emblème de la convention ; insérer des outils de mesure de l'impact des informations diffusées sur la Convention et les sites et de la contribution à la conservation du patrimoine mondial.</p>	<p>1.a) Le Groupe de travail souligne que conservation des sites du patrimoine mondial doit être au centre des objectifs des partenariats avec le secteur privé.</p> <p>1.b) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial et au Comité de donner la priorité aux partenariats stratégiques à long terme.</p> <p>1.c) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial d'inclure dans les accords de partenariat une clause obligatoire pour l'évaluation et le suivi, en particulier pour les partenariats importants, qui prend en compte l'évaluation du partenariat avant leur renouvellement.</p> <p>1.d) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial d'établir des cadres de partenariat clairs avec calendrier, responsabilités, indicateurs de performance, résultats attendus et évaluation.</p> <p>1.e) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial d'impliquer les Organisations consultatives et autres experts dans le développement des partenariats importants et leur évaluation.</p> <p>1.f) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial d'utiliser une expertise</p>	<p>19 GA</p> <p>Permanent</p>	<p>L'estimation des coûts supplémentaires pour l'implication des Organisations consultatives et des experts externes doit être effectuée.</p> <p>Les autres recommandations n'ont pas de coûts supplémentaires.</p>	<p>WHC/CEP/PACTe</p> <p>Comité du PM</p> <p>BSP/CFS</p> <p>Organisations consultatives</p>

No. par ordre de priorité	Recommandation (basée sur le document de travail WHC-11/18.GA/8)	Recommandations du Groupe de travail ouvert	Calendrier (COM = Comité; GA= Assemblée générale)	Implications financières	Distribution des responsabilités
		<p>professionnelle au moment de l'établissement et de la négociation des accords de partenariat afin d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) une expertise professionnelle sur les problématiques liées aux partenariats avec le secteur privé</li> <li>ii) la valeur ajoutée du partenariat</li> <li>iii) un partenariat équilibré avec bénéfices équitables pour toutes les parties.</li> </ul> <p>1.g) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial de sauvegarder la valeur de l'emblème du patrimoine mondial, conformément aux <i>Orientations</i> (Plan stratégique 2012-2022).</p>			
2 PHP	<p><i>Recommandation n° 8 du Doc 11/18.GA/8</i></p> <p>Améliorer l'information du « point focal de la coopération avec le secteur privé » sur les partenariats dans l'Organisation, en constituant une base de données sur ceux-ci, afin de faciliter la coordination entre eux.</p> <p><i>[Selon le rapport de l'Auditeur, cette recommandation peut concerner également d'autres partenariats de l'UNESCO]</i></p>	<p>2.a) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial de produire une liste à jour des partenariats envisagés dédiés à la conservation afin de faciliter et d'encourager une attitude active à l'égard de l'établissement des partenariats.</p> <p>2.b) Afin de renforcer la collaboration avec les Commissions nationales, le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial d'informer celles-ci sur l'initiative PACTe lors de leur réunion annuelle à l'UNESCO, pour les encourager à une recherche active des partenariats pour la conservation du patrimoine mondial.</p>	Permanent	Pas de coûts supplémentaires	WHC/CEP/PACTe BSP/CFS
3 PHP	<p><i>Recommandation n° 5 du Doc 11/18.GA/8</i></p> <p>En s'inspirant des bonnes pratiques constatées dans certains partenariats PACTe,</p>	<p>3.a) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial de faire des propositions dans la nouvelle stratégie PACTe sur une utilisation plus systématique d'une instance consultative pour les partenariats importants, qui comporte des experts extérieurs, afin de renforcer l'expertise dans le suivi et</p>	Permanent	Inclure les coûts d'une instance consultative avec des experts extérieurs dans le budget des	WHC/CEP/PACTe

No. par ordre de priorité	Recommandation (basée sur le document de travail WHC-11/18.GA/8)	Recommandations du Groupe de travail ouvert	Calendrier (COM = Comité; GA= Assemblée générale)	Implications financières	Distribution des responsabilités
	envisager la constitution d'une instance consultative, associant des personnalités qualifiées.	l'évaluation des partenariats.		partenariats importants	
4 PHP	<p><i>Recommandation n° 3 tel que 11/35.COM/INF.9A et 11/18.GA/8</i></p> <p>Mettre en œuvre les préconisations du Manuel administratif pour les partenariats avec le secteur privé : rôle de point focal de la division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires, respect des délégations de pouvoirs et de signature, consultation des Commissions nationales</p>	<p>4.a) Le Groupe de travail prend note de la procédure établie en ce qui concerne l'attribution des différents visas pour les accords non-standard (qui vont jusqu'à un maximum de 5) avant de conclure un nouveau partenariat.</p> <p>4.b) Le Groupe de travail recommande à BSP/CFS, afin d'assurer des consultations efficaces avec les États parties et leur réaction dans les délais au sujet de l'établissement d'un nouveau partenariat, d'informer systématiquement les Délégations permanentes en même temps que les Commissions nationales concernées.</p> <p>4.c) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial d'inclure les Organisations consultatives dans l'analyse des risques de partenaires potentiels lorsque cela est demandé.</p>	En cours	<p>L'estimation des coûts supplémentaires pour l'implication des Organisations consultatives doit être effectuée.</p> <p>Les autres recommandations n'ont pas de coûts supplémentaires</p>	BSP/CFS WHC/CEP/PACTe
5 HP	<p><i>Recommandation n° 7 du Doc 11/18.GA/8</i></p> <p>Préciser les dispositions du Manuel administratif afin qu'il constitue un guide opérationnel pour les gestionnaires de partenariats avec le secteur privé, en particulier pour la définition des objectifs et des modalités du</p>	<p>5.a) Le Groupe de travail prend note que le Manuel administratif de l'UNESCO contient des principes directeurs pour la sélection, le suivi et la mise en œuvre des partenariats et que le Manuel est mis à jour en conformité avec la stratégie de l'UNESCO sur les partenariats avec le secteur privé.</p> <p>5.b) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial et à l'UNESCO de rendre le Manuel administratif accessible aux États parties, ainsi qu'aux Commissions nationales.</p>	En cours	Pas de coûts supplémentaires	BSP/CFS WHC/CEP/PACTe

No. par ordre de priorité	Recommandation (basée sur le document de travail WHC-11/18.GA/8)	Recommandations du Groupe de travail ouvert	Calendrier (COM = Comité; GA= Assemblée générale)	Implications financières	Distribution des responsabilités
	<p>partenariat, la sélection du partenaire, la comparaison des coûts et des avantages, l'analyse des risques, le dispositif de pilotage du partenariat et l'évaluation finale des résultats obtenus</p> <p><i>[Selon le rapport de l'Auditeur, cette recommandation peut concerner également d'autres partenariats de l'UNESCO]</i></p>				
6 HP	<p><i>Recommandation n° 6 du Doc 11/18.GA/8</i></p> <p>Mettre en permanence à la disposition du Comité du patrimoine mondial une information précise sur les partenariats.</p>	<p>6.a) Le Groupe de travail accueille avec satisfaction la structure du document utilisé pour l'information au Comité. Toutefois, le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial d'améliorer l'information concernant les partenariats envisagés et à renouveler, en y incluant les résultats de leur évaluation. Pour les nouveaux partenariats et les renouvellements, des informations plus analytiques devraient être fournies sur les avantages escomptés pour la conservation du patrimoine mondial, y compris les opinions des experts sur le partenariat le cas échéant.</p> <p>6.b) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial de présenter au Comité pour approbation, quand cela est possible, les propositions pour l'utilisation de l'emblème à des fins commerciales, ce qui ne peut se faire qu'exceptionnellement. Pour les nouveaux partenariats, si le laps de temps ne permet pas la consultation du Comité à l'avance, le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial de rendre compte au Comité par la suite sur le caractère</p>	<p>Comité en 2014</p> <p>En cours</p>	<p>Aucun coût supplémentaire, les coûts des experts étant déjà inclus dans la priorité n.1 de ce tableau.</p> <p>Pas de coûts supplémentaires</p>	<p>WHC/CEP/PACTe</p> <p>BSP/CFS</p>

No. par ordre de priorité	Recommandation (basée sur le document de travail WHC-11/18.GA/8)	Recommandations du Groupe de travail ouvert	Calendrier (COM = Comité; GA= Assemblée générale)	Implications financières	Distribution des responsabilités
		<p>exceptionnel de l'utilisation de l'emblème à des fins commerciales. Pour le renouvellement des partenariats, la consultation du Comité est toujours requise à l'avance.</p> <p>6.c) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial d'inclure un résumé sur la mise en œuvre de PACTe dans le rapport du plan d'action stratégique au Comité et au Groupe de travail sur le budget afin que le Groupe ait une meilleure vue d'ensemble des fonds disponibles.</p> <p>6.d) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial d'indiquer plus clairement dans le budget les fonds reçus des partenariats et qui vont au Fonds du patrimoine mondial.</p> <p>6.e) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial d'organiser, quand approprié, des événements avec des partenaires privés et les Etats parties et de les relier à d'importantes réunions ou événements sur le patrimoine mondial.</p> <p>6.f) Le Groupe de travail recommande au Centre du patrimoine mondial et à BSP/CFS d'assurer l'accessibilité des accords de partenariats en entier aux Etats parties</p>		<p>Pas de coûts supplémentaires</p> <p>Coûts à déterminer selon le type et lieu de l'évènement</p> <p>Pas de coûts supplémentaires</p>	
7 HP	<p><i>Recommandation n° 9 du Doc 11/18.GA/8</i> Inclure dans les réflexions en cours au niveau de l'Organisation sur les</p>	<p>7.a) Le Groupe de travail note que BSP, BFM, ERI, LA et les Secteurs de programme forment une instance consultative interne et se réunissent régulièrement, au cas par cas, afin de discuter de nouveaux partenariats stratégiques importants. Le Groupe de travail</p>	19GA	Pas de coûts supplémentaires	BSP/CFS

No. par ordre de priorité	Recommandation (basée sur le document de travail WHC-11/18.GA/8)	Recommandations du Groupe de travail ouvert	Calendrier (COM = Comité; GA= Assemblée générale)	Implications financières	Distribution des responsabilités
	<p>partenariats la mise en place d'une instance consultative qui s'assurerait que les projets de partenariats et les développements ou reconductions des partenariats respectent les règles sur lesquelles un consensus existe au sein du système des Nations Unies.</p> <p><i>[Selon le rapport de l'Auditeur, cette recommandation peut regarder aussi d'autres partenariats de l'UNESCO]</i></p>	recommande à cette instance consultative interne de discuter également systématiquement de l'évaluation des partenariats stratégiques avant leur renouvellement.			
8 HP	<p><i>Recommandation n° 2 du Doc 11/18.GA/8</i></p> <p>Etablir un outil de compte rendu à partir des données du système budgétaire et financier FABS qui alimenterait une base de données apportant au Secrétariat (BSP/CFS) une information fiable sur les partenariats.</p>	8.a) Le Groupe de travail prend note de la mise en place de l'outil de compte rendu qui assure la traçabilité des fonds provenant des partenariats et recommande au Centre du patrimoine mondial d'utiliser cet outil pour améliorer la transparence et la qualité des rapports au Comité et aux États parties.	Comité en 2014	Pas de coûts supplémentaires	WHC/AO WHC/CEP/PACTe
9 MP	<p><i>Recommandation n° 1 du Doc 11/18.GA/8</i></p> <p>Procéder à un archivage bien identifié des documents relatifs à PACTe et veiller à la</p>	9.a) Le Groupe de travail prend note de la mise en œuvre régulière de cette recommandation et recommande au Centre du patrimoine mondial de poursuivre l'archivage de tous les documents conformément à la méthode établie.	Permanent	Pas de coûts supplémentaires	WHC/CEP/PACTe

No. par ordre de priorité	Recommandation (basée sur le document de travail WHC-11/18.GA/8)	Recommandations du Groupe de travail ouvert	Calendrier (COM = Comité; GA= Assemblée générale)	Implications financières	Distribution des responsabilités
	sauvegarde informatique de l'information.				